

PROGRAMME DE LA FORMATION AIPR

CONCEPTEUR

OBJECTIFS

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 concernant le contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.
 - Appréhender la réglementation, identifier les différents réseaux, reconnaître les risques et adapter sa méthode de travail en fonction de ces derniers.
-

PUBLIC CIBLE :

Occuper des fonctions de maîtres d'ouvrage publics ou privés de travaux ou des fonctions d'appui en maîtrise d'œuvre.

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et parler français

DURÉE

1 journée soit 7 heures

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation.
- Tour de table : présentation des stagiaires, de leur parcours professionnel et de leurs attentes vis-à-vis de la formation.
- Présentation des objectifs et des points abordés lors de la formation, mise en lien avec les attentes des stagiaires.

Décret Anti-Endommagement et Arrêtés d'Application

- **Les documents CERFA et leur utilisation :**
 - DT-DICT (Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
 - ATU (Autorisation Temporaire d'Occupation du Domaine Public)
 - Constat contradictoire, etc.
- **Les exigences du décret pour les différents acteurs :**
 - L'entreprise
 - L'exploitant
 - Le maître d'ouvrage
- **Les classes de précision des ouvrages :**
 - A, B, C
- **Définitions et glossaire** des termes techniques liés à la réforme.

La Réglementation AIPR

- Présentation de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) et de ses principes.

Le Guide Technique

- Les recommandations et prescriptions techniques usuelles
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
- DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et des travaux
- DT-DICT conjointes : le « Régime simultané »
- Les cas de dispense
- Les pages sensibles du guide technique
- Compréhension des normes associées aux travaux à proximité des réseaux.

L'Exécution des Travaux

- Le marquage-piquetage des réseaux et ouvrages sensibles.
- Cas particulier des travaux urgents :
 - ATU (Autorisation Temporaire d'Occupation)
- Application du guide technique sur le terrain
- La reconnaissance sur le terrain des réseaux existants et de leurs caractéristiques.
- Gestion des situations de dommage ou d'arrêt de chantier en cas d'accident.

La Structure et l'Architecture des Ouvrages

- Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et ouvrages affleurants.
- Les techniques de détection des réseaux :
 - Méthodes intrusives et non intrusives
- Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux :
 - Accidents sur ouvrages électriques
 - Accidents sur ouvrages gaz

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en **présentiel** dans une approche démonstrative, heuristique et applicative.

Apport théorique des connaissances au cours d'une projection Powerpoint de diapos, photos

Exercices et échanges sur les thèmes abordés

Mise à disposition de tablettes pour l'examen

Formateur expérimenté.

Livret de formation remis en fin de formation

ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- **Synthèse des points abordés** par le formateur et traitement des éventuelles difficultés rencontrées.
- **QCM de fin de formation** : La formation sera validée uniquement si le stagiaire a suivi l'intégralité de la formation et obtient un résultat satisfaisant aux QCM.
 - **Score minimal requis** pour réussir à l'examen « AIPR Concepteur » : **48 points sur 80.**

NOMBRE DE PERSONNES :

Minimum 4, maximum 10 personnes

TARIF (valable du 01/01/25 au 31/12/25)

En inter-intreprises : 190 € H.T. par personne

En intra-entreprise : nous consulter

LIEU :

Inter-entreprises : Centre Richard Lenoir, Villers Bocage

Intra-entreprise : dans votre entreprise

MODALITES D'ACCES :

Vous pouvez nous contacter via notre formulaire d'accès sur notre site air-prod-formation.fr ou par mail à airprodformation@orange.fr . Être en possession d'une pièce d'identité